

RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE DU CONSEIL DU 2 SEPTEMBRE 2020 PAR
M. LE CONSEILLER COMMUNAL XAVIER DURUSSEL CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU
DISTRIBUÉE À MORGES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Durussel s'est fait le porte-parole d'un médecin de l'Hôpital de Morges inquiet pour sa santé et celle de ses concitoyens.

La Ville de Morges met à disposition de ses habitants et entreprises un tableau récapitulatif de la qualité de l'eau depuis de nombreuses années sur les éléments les plus pertinents à communiquer sur son site Internet.

Elle a en outre décidé depuis cette année, au vu des interventions médiatiques, de le compléter avec les données concernant les analyses des micro-polluants les plus pertinents, en particulier les pesticides et les métaboliques dont le chlorothalonil.

1. *Quelle est la teneur de l'eau du robinet à Morges, du chlorothalonil et de ses dérivés (interdits au 01.01.2020) ?*

Les mesures actuelles de l'eau au puits principal du Morand ont donné des résultats qui ont permis de déclarer l'eau consommée à Morges comme conforme au chlorothalonil. En effet, seul le métabolite du chlorothalonil R471811 a été détecté et sa valeur est inférieure aux normes en vigueur, à savoir 0,100 µg/l. Les dernières mesures effectuées en août et septembre donnent les résultats suivants :

Date	Valeur	Incertitude
06.08.2020	0,082 µg/l	± 0,025 µg/l
11.09.2020	0,130 µg/l	± 0,039 µg/l

Le niveau de la nappe phréatique étant très bas, ceci pourrait expliquer la valeur plus élevée constatée le 11 septembre 2020. On voit que la mesure peut varier au cours du temps et nous avons décidé de mettre en place un autocontrôle renforcé en ce qui concerne le chlorothalonil afin de surveiller les variations et de prendre les mesures correctives le cas échéant, par exemple avec l'injection de l'eau de la station de pompage de St-Sulpice.

2. *Quelle est la teneur du chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl (contenus dans douze pesticides interdits par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en 2019) ?*

Ces éléments n'ont pas été décelés lors des analyses effectuées dans le cadre du programme cantonal et national du suivi des eaux souterraines (NAQUA) pour la nappe du Morand.

3. *Quelle est la teneur des autres perturbateurs endocriniens, tels les microplastiques ?*

Il en va de même en ce qui concerne les autres perturbateurs endocriniens et en particulier les microplastiques qui ne sont pas présents en solution dans l'eau potable. En effet les particules de microplastiques en suspension sont filtrées et retenues par les couches de terre et ne peuvent pas parvenir à la nappe phréatique. Toutefois, nous allons, lors d'un prochain prélèvement, demander au laboratoire d'effectuer une mesure afin de vérifier qu'effectivement notre eau est exempte de microplastiques ou, si ça ne devait pas être le cas, quelle serait la quantité en présence.

4. *Quelles mesures ont-elles été prises pour réduire ces pollutions le cas échéant ?*

Au vu des résultats des analyses, aucune mesure n'a été nécessaire jusqu'à ce jour. Toutefois, nous pouvons préciser que depuis 1995, la Ville de Morges a mis en place un programme de réduction et de suivi des nitrates dans la nappe du Morand. Cette opération a permis de déterminer l'aire d'alimentation de notre nappe et de mettre en place un certain nombre de mesures afin de limiter les intrants dans le sol des produits utilisés dans l'agriculture.

Ceci a été obtenu grâce à la mise en place de contrats avec les agriculteurs exploitants des parcelles dans les zones sensibles de l'aire d'alimentation. Ceux-ci ont pour objectif de remplacer les cultures par des prairies tout en indemnisant les agriculteurs pour le manque à gagner.

5. *Comment se fait le choix de l'analyse de l'eau ?*

Le distributeur, sur la base de son analyse de risques, établit son autocontrôle, qui comprend un certain nombre de prélèvements et d'analyses ciblées sur différents produits pertinents. Cet autocontrôle est soumis au Canton qui le valide, car c'est celui-ci qui assure la haute surveillance. De plus, le Canton effectue ses propres prélèvements afin de procéder à des analyses complémentaires. Comme soulevé précédemment, la nappe du Morand est intégrée dans le programme NAQUA qui a pour objectif d'observer au niveau national les eaux souterraines avec des analyses deux fois par an. Celles-ci comprennent un très large spectre de paramètres dont les produits utilisés dans l'agriculture.

6. *Pourquoi n'y a-t-il pas d'emblée une analyse de tous les produits utilisés dans l'agriculture et la viticulture et potentiellement dangereux ? - avec quel justificatif ?*

Il serait inutile et dispendieux de procéder à l'analyse de produits pour lesquels aucun risque n'a été identifié. L'analyse de risques permet justement de cibler et de concentrer les moyens sur les produits les plus pertinents. Comme évoqué ci-dessus, l'eau du Morand provient d'une des nappes les plus surveillées de Suisse.

7. *Est-ce qu'il y a une liste des analyses biochimiques effectuées sur les eaux morgiennes à disposition du citoyen-ne sinon pourquoi ?*

Une liste est disponible sur le site Internet de la Ville de Morges. Celle-ci est issue des obligations légales du distributeur qui doit réaliser les contrôles tels que turbidité, conductivité, ainsi que différents paramètres microbiologiques et physicochimiques. À cela s'ajoute régulièrement d'autres éléments pertinents relevés par l'analyse de risques dont, depuis 2020, le chlorothalonil et ses métabolites.

8. *Est-ce que la Municipalité envisage de publier l'intégralité des données sur la qualité de l'eau dont elle dispose ?*

Il est tout à fait envisageable de publier l'intégralité des données sur la qualité de l'eau dont dispose la Ville. La présentation adéquate va encore être déterminée.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse écrite.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2020.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 7 octobre 2020.